

1. Record Nr.	UNINA9910591044503321
Autore	Bailleux Antoine
Titolo	Distinction (droit) public / (droit) privé : Brouillages, innovations et influences croisées // Antoine Bailleux, Diane Bernard, Jérémie Van Meerbeeck
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles, : Presses de l'Université Saint-Louis, 2022
ISBN	2-8028-0259-3
Descrizione fisica	1 online resource (450 p.)
Collana	Collection générale
Altri autori (Persone)	BernardDiane CartuyvelsYves ChevallierJacques ClemensLou ClippeleMarie-Sophie de DussaugeOlivier GuillainChristine KlimisSophie LandenneQuentin LéonardThierry MaisinJean-Benoît NederlandtOlivia OstFrançois PironDamien PuttenNorman Vander SlautskyEmmanuel SlingeneyerThibaut TattiDiletta TruffinBarbara Van MeerbeeckJérémie VarnerotValérie BailleuxAntoine
Soggetti	Law Criminology & Penology law private law public law droit pénal droit privé privé

	public
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>En 2019 paraissait un ouvrage de droit positif consacré à la distinction entre droit public et droit privé, issu d'une collaboration entre les centres de droit privé (Cepri) et de droit public (Circ) de la Faculté de droit de Saint-Louis. Le Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques a choisi de poursuivre et d'approfondir la réflexion, sur le terrain de la théorie du droit, mais également d'ouvrir le champ de recherche aux enjeux interdisciplinaires de la distinction public/privé. Le cycle s'est terminé en septembre 2021, par un colloque consacré aux brouillages, innovations et influences croisées de la « distinction (droit) public/ (droit) privé ». Le présent ouvrage reprend non seulement les contributions écrites de ce colloque, mais également celles de plusieurs séances du séminaire consacré à ce thème. Afin de repenser cette division à la fois nécessaire et impossible, très ancienne et pourtant toujours recomposée sous des formes nouvelles, il s'imposait de croiser les regards de juristes, de criminologues, d'anthropologues du droit et de philosophes. Le résultat est foisonnant et ouvre des perspectives originales. Sont ainsi convoqués tour à tour Arendt et le droit européen, Kant et le droit pénal, les indicateurs de prospérité et le droit du travail, les finances publiques et l'intime, les big data et le droit des marchés publics, les communs et le droit subjectif. Au-delà de la binarité rassurante de ces deux pôles structurants de la pensée occidentale, les différents angles d'analyse convergent sur un point : si le sujet n'est pas neuf, il n'a rien perdu de son actualité. Le présent volume a l'ambition d'avoir contribué à en dévoiler quelque peu la complexité.</p>